

SAINT-JEAN-D'ILLAC

# On efface tout...

**GESTION MUNICIPALE** Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, pour la période de 2003 à 2006, a fait débat lors du conseil municipal de jeudi

OLIVIER DELHOUMEAU

o.delhoumeau@sudouest.com

Un des points à l'ordre du jour du conseil municipal de jeudi soir concernait la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC). Le document présente un examen de la gestion municipale de 2003 à 2006. À l'époque, la commune était dirigée par l'ancien maire Pierre Favre, aujourd'hui décédé.

Ces observations font apparaître pléthore d'anomalies. Concernant le CCAS, « les comptes sont irrégulièrement présentés sous la forme d'un budget rattaché à celui de la commune. » La Chambre prend cependant acte de la régularisation intervenue en 2008, lorsque Hervé Seyve était à la baguette.

## Déficit de communication

La CRC constate, parallèlement, une amélioration de la situation financière pendant ces années. Qui se caractérise notamment par le redressement de la capacité d'autofinancement disponible après paiement de l'annuité en capital des emprunts. Négative en 2003 et 2004, cette dernière se redresse nettement en 2006. Cela tient à l'augmentation de 18 % des bases d'imposition et à l'augmentation annuelle des taux, plus forte en 2005.

Le déficit d'information des élus à l'occasion du débat d'orientation budgétaire semble être une constante jusqu'en 2006. Saint-Jean-d'illac affichant plus de 3 500 habi-



J. Fergeau a bataillé contre H. Seyve sur les observations définitives de la Chambre. PHOTO O.D.

tants, la convocation pour chaque élu devait s'accompagner d'une note explicative de synthèse. Cela n'a pas été le cas dans la période considérée. Il se dégage de la jurisprudence que cette note constitue « une formalité substantielle, dont l'omission peut justifier l'annulation de la délibération approuvant le budget primitif ». Et d'ajouter qu'elle ne saurait se limiter à quelques lignes. Elle doit notamment livrer des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, le niveau d'endettement...

La municipalité en place à l'époque a aussi péché dans sa relation avec les associations. En atteste une

différence de presque 67 000 € existant entre le montant de la subvention versée par la commune en 2006 (157 809 €) à l'Association sportive illacaise (ASI) et celui mentionné dans les comptes propres.

## Association transparente

Cet écart correspond au paiement, par l'intermédiaire de l'ASI, de personnel mis à disposition de la commune par une autre association, à savoir Emploi, Loisirs, Gironde. La Chambre y voit « une extraction irrégulière de fonds strictement interdite ».

S'agissant de Cultur'illac, il ressort des statuts que le nombre des mem-

bres était limité à cinq personnes, lesquelles constituaient également le bureau et l'assemblée générale. Or, le site Internet de la structure citait deux autres membres actifs et deux associés. L'élue en charge de la culture figurait parmi eux. Ainsi retrouvait-on trois élus et deux conjoints d'élus sur un total de neuf personnes. Problème, l'association, fermée aux habitants de la ville, était financée par une subvention municipale. La CRC n'hésite pas à parler « d'association transparente ». Pour autant, elle prend acte de la décision prise de modifier la composition du bureau et de l'ouvrir depuis aux habitants.

## Ils ont dit

■ **FABRICE GUILLEMET** (élu indépendant, Modem) : « Ce rapport met en évidence plusieurs irrégularités sérieuses, et surtout, un gros déficit de communication. Je note toutefois que des décisions ont été prises dès fin 2007 et en 2008 pour y remédier. Je donne donc acte à Hervé Seyve, le successeur de Pierre Favre, d'avoir contribué à mettre un terme à ces irrégularités. » L'élu reconnaît à la majorité actuelle d'avoir amélioré la communication à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

■ **HERVÉ SEYVE** (leader de l'opposition) : Il a d'abord relativisé le niveau de la dette par rapport à la moyenne des communes de la même strate en soulignant que Saint-Jean-d'illac n'appartenait à aucune communauté de communes. Qu'elle assume donc financièrement l'ensemble des dépenses liées à sa charge. Puis en direction du maire, il attaque : « Je constate que vous disposiez des observations définitives de la CRC depuis le 6 mars 2009. Pourtant, lors du conseil municipal du 31 mars, vous confirmiez ne pas avoir reçu le rapport définitif alors que vous étiez en possession de l'ensemble des conclusions sur la période 2003-2006. Si l'on ajoute à cela le rapport de la trésorerie de Mérignac pour 2007 et les bons résultats de l'exercice 2008, ces trois éléments auraient mis à mal votre éternelle litanie sur la situation financière catastrophique de notre commune. Vos orientations budgétaires 2009 ne sont pas conformes. »

■ **JACQUES FERGEAU** (maire PS) : « Les observations du 6 mars n'étaient pas communicables. Nous devons attendre le rapport définitif : le voilà ! Quant aux irrégularités relevées par la CNC, nous les avons dénoncées en son temps, quand nous étions dans l'opposition.